

[COVID-19]
VEILLE-SECTEUR BÂTIMENT
Novembre 2020



1. Actualité législative et réglementaire

[Covid-19] Continuité de l'activité pour les entreprises du BTP durant le 2e confinement

Le BTP fait partie des secteurs qui ont été autorisés à poursuivre leurs activités à partir du 30 octobre 2020. Les chantiers en cours ont donc pu se poursuivre.

2. Les mesures et initiatives de soutien

[Covid-19] Une page spéciale Covid-19 mise en place par la CAPEB

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) a mise en place une page spéciale Covid-19 qui répertorie toutes les informations relatives à la crise sanitaire et à sa gestion dans les entreprises ainsi que les consignes et recommandations faites par le Gouvernement.

[Pour en savoir plus](#)

3. Information, recommandations et mesures sanitaires

[Covid-19] Mise à jour du guide de préconisations sanitaires de l'OPPBTP

A la suite des annonces du gouvernement concernant le nouveau confinement, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) publie une nouvelle mise à jour de son guide de préconisations sanitaires pour aider les entreprises à poursuivre leur activité en toute sécurité dans le contexte de la Covid-19. Pour faciliter l'application de ces consignes, plusieurs fiches pratiques accompagnent le guide.

[Pour en savoir plus](#)



**[COVID-19]
VEILLE-SECTEUR BÂTIMENT (suite)
Novembre 2020**

4. Divers

[Covid-19] Note de conjoncture 3ème trimestre 2020 de la CAPEB : l'activité de l'artisanat du bâtiment renoue avec la croissance

Après l'effondrement sans précédent de l'activité de l'artisanat du bâtiment au 2e trimestre 2020 (-24%) causé par la crise sanitaire de la Covid-19, le 3e trimestre 2020 est marqué par un rebond : +0,5% d'activité en volume atteignant ainsi un niveau comparable à celui du 3e trimestre 2019.

Cette reprise de l'activité dans l'artisanat du bâtiment, particulièrement visible dans l'activité de la construction neuve (+1%), s'explique par un redémarrage des chantiers qui étaient arrêtés et par un niveau de commandes en rénovation dans le courant de l'été assez soutenu.

Pour autant sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité des entreprises artisanales devrait être en baisse d'environ 10 %, ce qui ne s'est jamais produit dans le passé, même lors de la crise de 2008.

[Pour en savoir plus](#)